(388)

ding, a beaucoup souffert d'un violent orage qui a edilieu le 26 mai dernier dans l'après-diner. Toutes les récoltes sont perdues ; il n'y a pas une seule maison dont les vitres n'aient été cassées, & l'on prétend qu'il y avait sur les chemins près de sept pouces de grêle.

- Parmi les bruits qui circulent ici, on cite la paix avec le roi de Suede. On dit que l'empereur vient d'annoncer au roi de Prusse que s'il n'acceptait pas, d'ici au 15 juillet, les conditions qu'il lui avait

offertes, la couronne de Prusse serait désormais perdue pour lui.

ESPAGNE. De Madrid, le 21 mai.

Deux lettres écrites d'Amérique, en date du 28 m irs, portent en substance que le président a renvoyés à Londres le traité conclu dans cette ville par les plénipotentiaires américains avec le gouvernement britannique. Le président, en refusant de le soumettre à la ratification du congrès,

a allégué trois motifs qui l'ont déterminé à ce refus.

1°. Parce que dans le traité il n'y a pas une scule clause qui renferme une satisfaction quelconque pour les insultes & les violences commises sur les côtes d'Amérique contre le pavillon américain, & qui avaient déterminé le congrès à l'acte de non-communication ; 2°. parce que dans le traité il n'y avait aucune clause par laquelle l'Angleterre se soit engagée à renoncer, ou même à modifier le prétendu droit qu'elle s'est arrogé de visiter les équipages des vaisseaux américains, & d'y prendre les matelots que les officiers anglais prétendent être de leur nation, sans aucune preuve, quoique déja l'Angleterre ent offert, il y a deux ans, de restreindre ce droit aux mers étroites, c'est-à-dire, la Manche, le canal Saint-Georges & la mer du Nord; 2°, parce que dans ce traite il y avait une clause par laquelle les Etats-Unis étaient engages à faire cause commune avec l'Angleterre, pour s'opposer à l'exécution du décret du 21 novembre, si ce décret s'étendait aux Américains; on si le congrès ne voulait pas faire cause commune, les batimens américains seraient soumis ainsi que tous autres neutres, à tous les réglemens que l'Angleterre jugerait à propos d'adopter. Le président a chargé les ministres américains d'obtenir sur ces trois points les modifications convenables, ou de quitter l'Angleterre, en laissant les choses sur le pied actuel. En attendant, l'acte de noncommunication, que le congrès avait suspendu, sera remis en vigueur le mois prochain, suivant les régles établies par l'acte de suspension.

ITALIE. De Naples, le 3 juin.

Six mille Napolitains, commandés par le prince de Hesse-Philipstadt, avaient débarqué à Reggio. S. M. ordonna au général Régnier de se retirer d'abord à leur approche, afin de leur inspirer de la confiance & de les attirer à quelque distance de la côte. En conséquence, le prince de Philipstadt ne tarda pas à menacer Monte-Leone. Le général Régnier s'avança alors contre l'ennemi, & l'attaqua le 28 mai près de Mileto; le corps entier du prince de Hesse Philipstadt fut en peu de tems ou pris on passé au fil de l'épée : à peine quelques hommes de cavalerie sontils parvenus à Reggio.

EMPIRE FRANÇAIS.

De Paris, le 18 juin.

Fonds publics. Cinq pour cent consol., jouiss. du 22 mars 1807, 76 fr.

50 c. — Idem, jouiss. du 22 septemb. 1807, 73 fr. 50 c.

- Conformément aux mesures concertées entre S. A. S. Monseigneur le prince archi chancelier de l'Empire, & S. Em. Monseigneur le cardinal archevêque de Paris, pour l'exécution des ordres de S. M. l'empereur & roi, il a été chanté hier dimanche 14, dans l'église métropolitaine, un